

Utilisation du logo d'éducation21 dans le cadre des aides financières en EDD



La fondation éducation21 soutient l'ancrage et la mise en œuvre de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) à l'école obligatoire et postobligatoire. Le logo de la fondation (éducation21, é21) est protégé en vertu du droit des marques sous sa forme complète et abrégée. Ce document régit l'utilisation des éléments de la marque par des tiers qui mettent en œuvre un projet soutenu par éducation21.

Les institutions suivantes peuvent utiliser le logo de la fondation éducation21 dans le cadre des aides financières :

Ecoles de tous les degrés, Hautes écoles pédagogiques et autres instituts de formation des enseignant-e-s en lien avec des projets ou des offres soutenus financièrement, accompagnés et/ou recommandés par la fondation. Les partenariats avec des intervenants externes dans le cadre d'une convention forfaitaire sont réglés individuellement dans la convention de soutien.

Règles de base

- En principe, les dispositions présentes dans la convention entre l'école soutenue et éducation21 s'appliquent.
- L'utilisation du logo est liée à une offre ou un projet spécifique soutenu par éducation21. L'utilisation permanente du logo au niveau institutionnel n'est pas possible dans le cadre des aides financières proposées par éducation21.
- L'organisation responsable d'un projet ou d'une offre doit être clairement identifiable. Cela vaut également pour le rôle d'éducation21. Il ne faut pas donner l'impression qu'éducation21 est responsable du contenu ou de la diffusion si ça n'est pas le cas.
- Dans le cas de conseil ou d'expertise par éducation21, en dehors de l'offre gratuite dans le cadre du soutien financier, il est possible de mettre une indication sous forme de texte en lien avec la vignette (format abrégé é21).
- Ces règles s'appliquent par analogie à tous les médias (imprimé, en ligne, etc.)
- Avant la publication (imprimée, en ligne, etc.) par des tiers, une autorisation écrite doit être demandée auprès d'éducation21 pour utiliser le logo é21 en soumettant un modèle, et dans le cas de productions imprimées, l'autorisation d'imprimer (bon à tirer) doit également être obtenue.

Format du logo		
<i>Si possible toujours en couleur</i>	Variante de base	Format abrégé comme vignette



Lien Internet	Nous vous recommandons, dans tous les cas, de compléter le logo par un lien internet. Idéalement, les liens pointent vers les pages Web spécifiques du site d'éducation21. Si ce n'est pas possible, un lien vers la page d'accueil www.education21.ch est suffisant.
Contact	info_fr@education21.ch

Exemples d'application:

« Le projet bénéficie/a bénéficié du soutien financier et de conseils de la part d'éducation21 »

« Avec le soutien financier d'



Si vous avez besoin d'un logo dans un format différent ou de haute qualité, veuillez contacter Concetta Scarfò (concetta.scarfo@education21.ch).

Juillet 2020